



Commune de
BASSINS



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 31 AOUT 2026

La Municipalité décide :

- De déléguer M. Denis Currat à la visite des districts de l'Union des Communes Vaudoises.
- De prendre acte systématiquement des naturalisations facilitées et d'inviter ces personnes à la soirée des nouveaux habitants.
- De préaviser favorablement à un dossier de demande de naturalisation.
- D'accepter le principe de réorganisation de la police des constructions.
- De valider l'engagement d'une encadrante à l'UAPE, engagement conditionné aux mesures compensatoires à effectuer.
- De valider l'engagement d'un collaborateur au service de la voirie.
- De valider le volume horaire global et par collaborateur de l'UAPE, de valider le passage en contrat fixe lissé sur l'année et de valider le principe d'annexer le règlement au contrat.
- Décider de l'organisation de la soirée des nouveaux habitants du 7 octobre 2026.
- De ne pas donner suite à la demande de Réseau Santé La Côte concernant le dossier électronique du patient.
- De valider le budget 2027 de l'UAPE.
- De valider le principe d'une animation commune pour les seniors avec les communes alentour sur proposition de la Commune de Burtigny.
- De valider une offre concernant le curage des routes.
- De valider l'assainissement et l'évacuation d'une ancienne cuve à mazout située sous le bitume de la Place de la Couronne.
- De ne pas entrer en matière sur une demande de courrier concernant des chemins privés et non du domaine public mais de proposer d'envoyer un courrier rédigé par le demandeur moyennant des émoluments.

- De valider l'expertise de réévaluation du fermage du Bugnonet et de la transmettre à la commission foncière rurale.
- De transmettre un échange de courriers concernant une parcelle hors zone à bâtir, mais utilisée comme parking à la DGTL pour avis et suite à donner.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De lever une opposition déposée contre une enquête publique et de délivrer le permis de construire.
- De résilier le contrat de Localsearch relatif à la piscine.
- D'octroyer la bourgeoisie de Bassins à la suite de demandes de naturalisation.
- De délivrer plusieurs autorisations Pocama pour des manifestations se déroulant ou passant sur le territoire communal.
- De proposer la candidature au groupe des Bourgs et Villages de l'Union des Communes Vaudoises.
- De valider le préavis 06/26 relatif à l'obtention par la Municipalité d'une autorisation générale de plaider
- De valider le préavis 07/26 relatif à l'obtention par la Municipalité des autorisations générales.
- De valider le préavis 08/26 relatif à l'obtention par la Municipalité d'une autorisation pour des legs, donations et successions.
- De valider le préavis 09/26 accordant la compétence à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles.
- De valider le préavis 10/2 – Dessertes forestières – relatif aux dispositions de financement 2027-2028 des mesures d'entretien périodique et d'adaptation de la desserte forestière sise sur les propriétés de la Commune de Bassins.
- De valider un certificat de travail d'une ancienne collaboratrice.
- De ne pas prendre position sur l'initiative populaire « 12% - Baisse d'impôts pour tous ».
- D'accepter le nouvel aménagement du temps de travail d'un collaborateur.
- D'offrir des entrées à la piscine comme lot au rallye de la Fête de la Vigne 2026.
- De valider une annonce d'offre d'emploi pour un poste de garde-bain.
- De rembourser une avance à terme fixe de CHF 500'000.
- De confirmer une décision délivrée par le Contrôle des habitants à la suite d'un recours déposé.
- De résilier le contrat de gardiennage à la déchetterie le samedi.

- De valider en urgence l'abattage d'un arbre dangereux et de fixer un délai pour la proposition de compensation.
- De demander la validation de l'administrateur d'une PPE confirmant que l'installation de panneaux photovoltaïques n'est pas incompatible avec le règlement de la PPE.
- D'organiser une séance de conciliation à la suite de plusieurs oppositions déposées lors d'une mise à l'enquête publique.
- De valider une demande d'élagage d'arbre qui n'excède pas l'entretien courant.
- De valider le versement d'une prime à une collaboratrice.
- De demander à son avocat-conseil de procéder à l'envoi d'un courrier concernant le paiement d'une indemnité due par un recourant débouté à la CDAP.
- De charger Mmes Laure Treboux et Nathalie Guignard Pidoux de proposer une animation dans le cadre de Suisse.bouge 2027 – Duel intercommunal.
- Qu'il n'est pas autorisé d'avoir deux locations à la suite de la salle polyvalente durant la période des fêtes de fin d'année, ceci pour des raisons de disponibilité des collaborateurs et de problème éventuel de nettoyage.
- D'autoriser la pose de panneaux aux entrées du village pour la campagne de recrutement du SDIS Gland-Serine.
- Que les demandes récurrentes d'affichage soient validées sans passer en séance de Municipalité si les dispositions sont identiques à l'année précédente.
- D'envoyer une facture concernant des dégâts au patrimoine communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

Denis Currat



La Secrétaire municipale a.i.

Julie Vilas